

COMMISSION DES INSTITUTS DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

ÉVALUATION DU MODE DE SCRUTIN QUÉBÉCOIS

Mémoire présenté à Claude Lachance, président de la Commission
Henry-François Gautrin, vice-président de la Commission
Louis Breault, secrétaire de la Commission

Le 1^{er} mai 2002

Shawn-Alexander Davis

Table des matières

1. Introduction	page 3
2. Développement	page 4
a. Les Avantages	page 4
b. Les Failles	page 5
c. Les différents modes de scrutin	page 6
d. Changements possibles	page 7
3. Conclusion	page 8

Dans une démocratie de type représentatif, les mécanismes par lesquels les citoyens choisissent leurs représentants sont d'une importance capitale pour assurer la démocratie. Le mode de scrutin est l'une des techniques fondamentales pour assurer la représentation du corps électoral. Ce système permet de traduire le suffrage exprimé par l'électorat en un nombre de sièges précis représentant les partis politiques ou les candidats indépendants élus dans une Assemblée.¹

L'Assemblée Nationale au Québec, par définition, est supposée représenter le peuple et ses différentes idéologies par l'entremise de plusieurs parties politiques. Actuellement, ce n'est pas le cas dans notre province car, en effet, presque seulement deux partis politiques réussissent à obtenir des sièges dans l'assemblée nationale. Le mode de scrutin québécois, appelé Uninominal majoritaire à un tour (UM1T), ne permet pas de représenter le vote populaire adéquatement.

Notre système électoral est issu de la Grande-Bretagne et est utilisé notamment par les États-Unis, l'Inde et le Canada. Les Québécois ne sont pas les seuls à avoir remarqué des failles dans le système britannique. Aux États-Unis, par exemple, le président George W. Bush a été élu sans gagner la majorité des voix lors de l'élection présidentielle de 2000. Le Royaume-Unis, où est né notre mode de scrutin, va bientôt réformer son propre système afin d'éliminer des failles. Tous les pays et États qui se servent du système UM1T ont vécu des injustices. En effet, ce sont les populations qui ont été les principales victimes de ce mode de scrutin.

¹ Gilles Pageau et Jacques Laflamme., *Le Système électoral québécois*, Le directeur général des élections du Québec, 1990, p.2-5

Devrions-nous changer le mode de scrutin québécois afin que les sièges obtenus en chambre par les partis politiques représentent le vote populaire? En réponse à cette question, je crois fermement que nous devrions modifier notre mode de scrutin afin qu'il y aille une meilleure représentation du vote populaire, mais n'oublions pas qu'il est aussi important de montrer que notre système comporte de nombreux avantages. Tout au long de cette recherche, je tenterai de répondre à cette question en vous démontrant les failles du scrutin actuel au Québec ainsi que les solutions possibles pour résoudre ce problème.

Développement

1- Les Avantages

Soulignons, premièrement, que ce ne sont pas les circonscriptions qui causent les immenses marges d'erreurs. Chaque comté veut élire un député qui représente leurs besoins régionaux. Par exemple, la population de Westmount est majoritairement en faveur du parti Libéral et le Saguenay est principalement péquiste. Il serait absurde d'avoir un député qui représente ses deux communautés en même temps. Heureusement, le mode de scrutin britannique que nous avons présentement au Québec permet que chaque comté garde son identité culturelle et sociale, donc il n'est pas nécessaire de porter changement à ce point.

2- Les Failles

Évaluons les statistiques des élections québécoises au courant du dernier siècle.

ÉCART ENTRE LA RÉPARTITION DES VOTES ET LA RÉPARTITION
DES SIÈGES ENTRE LES PARTIS POLITIQUES AUX ÉLECTIONS
QUÉBÉCOISES DE 1944 À 1989

ANNÉE	NOMBRE DE CIRCONSCRIP- TIONS ÉLECTORALES						DÉPUTÉS ÉLUS					POURCENTAGE DES SUFFRAGES OBTENUS					POURCENTAGE DES SIÈGES OBTENUS					DISTORSIONS				
	PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC	UNION NATIONALE	RALLIEMENT CRÉDITISTE (1)	PARTI QUÉBÉCOIS	AUTRES		PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC	UNION NATIONALE	RALLIEMENT CRÉDITISTE (1)	PARTI QUÉBÉCOIS	AUTRES	PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC	UNION NATIONALE	RALLIEMENT CRÉDITISTE (1)	PARTI QUÉBÉCOIS	AUTRES	PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC	UNION NATIONALE	RALLIEMENT CRÉDITISTE (1)	PARTI QUÉBÉCOIS	AUTRES					
1944	91	37	46	—	—	6	39,5	35,8	—	—	24,7	40,7	52,7	—	—	6,6	+1,2	+16,9	—	—	—	-18,1				
1948	92	8	82	—	—	2	38,3	51,0	—	—	10,7	8,7	89,1	—	—	2,2	-29,6	+38,1	—	—	—	-8,5				
1952	92	23	68	—	—	1	45,8	50,5	—	—	3,7	25,0	73,8	—	—	1,1	-20,8	+23,4	—	—	—	-2,6				
1956	93	20	72	—	—	1	45,5	51,8	—	—	2,7	21,5	77,4	—	—	1,1	-24,0	+25,6	—	—	—	-1,8				
1960	95	52	42	—	—	1	51,4	46,6	—	—	2,0	54,7	44,2	—	—	1,1	+3,3	-2,4	—	—	—	-0,9				
1962	95	63	31	—	—	1	58,4	42,1	—	—	1,5	86,3	32,6	—	—	1,1	+9,9	-9,5	—	—	—	-0,4				
1966	108	50	56	—	—	2	47,3	40,8	—	—	11,8	46,3	51,9	—	—	1,8	-1,0	+11,1	—	—	—	-10,1				
1970	108	72	17	12	7	0	45,4	19,6	11,2	23,1	0,7	66,7	15,7	11,1	6,5	—	+21,3	-3,9	-0,1	-16,6	-0,7					
1973	110	102	0	2	6	0	54,7	4,9	9,9	30,2	0,3	92,7	0	1,8	5,5	—	+38,0	-4,9	-8,1	-24,7	-0,3					
1976	110	26	11	1	71	1	33,8	18,2	4,8	41,4	2,0	23,8	10,0	0,9	64,6	0,9	-10,2	-8,2	-3,7	+23,2	-1,1					
1981	122	42	0	—	80	0	46,0	4,0	—	49,3	0,7	34,4	0	—	65,8	—	-11,6	-4,0	—	+18,3	-0,7					
1985	122	99	0	—	23	0	56,0	0,2	—	38,7	5,1	81,1	0	—	18,9	—	+25,1	-0,2	—	-19,8	-5,1					
1989	125	92	—	—	29	4	49,9	—	—	40,2	9,9	73,6	—	—	23,2	3,2	+23,7	—	—	-17	-8,7					

Source : Directeur général des élections

(1) En 1973, la dénomination du Ralliement Créditiste a été changée pour celle de « Parti Créditiste »

Le défaut principal de notre mode de scrutin est qu'il est possible qu'un parti politique puisse gagner la majorité des sièges à l'Assemblée Nationale sans avoir obtenu la majorité du vote populaire. Le tableau de cette page illustre clairement qu'il y a des immenses distorsions dans le rapport entre le pourcentage des suffrages obtenus et le nombre de sièges accordés. Parmi les treize élections montrées, sept d'entre elle ont une marge d'erreur de 20% et plus. De plus, il y a même des écarts de 28% à deux reprises! De plus, à l'élection de 1998, le PQ a obtenu 60,8% des sièges à l'Assemblée Nationale

pour enlever la majorité du PLQ². Statistiquement, la moitié des élections nationales ne représentent pas les votes de la population.

Idéalement, le Québec devrait conserver ses comtés puisque cette technique permet à toutes les régions de la province d'être représentées à l'Assemblée. Cependant, malgré ce fait, il faudrait modifier le système pour mieux représenter la volonté populaire. Le mode de scrutin idéal pour les électeurs québécois devrait posséder ses deux qualités.

3- Les différents modes de scrutin

Dans notre société, les trois principaux systèmes sont : les **systèmes majoritaires**, les **systèmes de représentation proportionnelle** et les **systèmes mixtes**³. Il faut tout simplement choisir celui qui possède les deux qualités mentionnées auparavant. Allons-y par élimination!

Le **système majoritaire** est pratiqué au Québec et au Canada, donc ce n'est pas le système à adopter, mais plutôt celui à modifier pour les raisons précédentes.

Le but du **système de représentation proportionnelle** est « d'attribuer les sièges du parlement aux partis politiques proportionnellement au vote qu'ils ont obtenu des

² Jean-Félix Chénier, Pol940, notes de cours, session de printemps, 2002

³ Idem

électeurs. »⁴ Actuellement, ce système est celui utilisé en Israël et aux Pays-Bas ainsi que plusieurs autres pays. En fait, au Québec, nous cherchons un mode de scrutin qui possède ces qualités, mais avec des comtés.

Le **système mixte** utilise le système majoritaire et le système de représentation proportionnelle pour diluer la disproportion causée par le système majoritaire.⁵ Si le Québec adoptait ce système, la marge d'erreur lors des élections serait énormément plus petite. L'Assemblée de ce système est mélangée de députés élus dans les comtés de l'État ainsi que des députés représentant le vote populaire. Par exemple, en Allemagne, la moitié des députés, soixante précisément, seraient élus dans des circonscriptions et l'autre fraction représenterait les choix des électeurs.⁶

4- Changements possibles

Adopter le système allemand avantagerait énormément la démocratie québécoise puisque les résultats électoraux seraient plus précis. Je crois que les comtés présentement en place sont très stables et très représentatifs des populations qui y vivent. Pour éliminer la marge d'erreur, il suffirait de rajouter une centaine de sièges qui correspondraient aux pourcentages des suffrages obtenus par chaque parti. Afin d'éliminer les probabilités qu'une minorité extrémiste soit représentée dans l'Assemblée, le pourcentage minimum pour gagner un siège serait de 2%, c'est à dire environ 140 000 personnes.

⁴ Jean-Félix Chénier, Pol940, notes de cours, session de printemps, 2002

⁵ www.démocratie-nouvelle.qc/1_modesdescrutin.htm, 19 avril 02

⁶ Microsoft Encarta, Allemagne, Microsoft, 2001

Au moment du scrutin, les citoyens devraient remplir deux bulletins de votes. Premièrement, il faudrait choisir un député pour son comté, ensuite les citoyens voteraient pour leur parti, celui qu'il croit apte pour diriger la province.

Conclusion

Finalement, le Québec est sévèrement en besoin de modifier son mode de scrutin puisque les partis politique n'obtiennent pas le même pourcentage de sièges que le pourcentage de vote en leur faveur. Idéalement, le système mixte devrait être en place au Québec pour permettre la représentation de toutes les idéologies du peuple dans l'Assemblée avec une précision plus grande que le système actuel. Essentiellement, l'ajout de cent sièges qui correspondraient aux pourcentages des suffrages améliorerait énormément notre démocratie. De plus, il est possible de limiter l'accès des partis plus extrémistes au gouvernement sans nuire aux autres groupes. Enfin, ce nouveau système est essentiel pour une meilleure démocratie et une perspective plus ouverte des idéologies de la province.

Bibliographie

Livres

- CHÉNIER, Jean-Félix. Notes de cours, La vie politique, session de printemps, 2002
- PAGEAU, Gilles et LAFLAMME, Jacques. *Le Système électoral québécois*, Le directeur général des élections du Québec, 1^{er} édition, 1990
- BOILY, Robert. *La Réforme électorale au Québec*, Édition du jour, Montréal, 1970

Documents électroniques

- Microsoft Encarta de luxe, 2001, Microsoft
- www.démocratie-nouvelle.qc.ca, Mouvement démocratique nouvelle, visité le 18 avril 2002
- www.aceproject.org, par IFES, UN-DESA et IDEA, visité le 18 avril 2002